



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 10 décembre 2009 à 16 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent au début de l'assemblée :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

CM-200912290

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 10 décembre 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN lors de la location de locaux ou d'installations

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Michel Bélisle se joint à la séance à 16 h 30.

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'ŒUVRES DE LA SOCAN LORS DE LA LOCATION DE LOCAUX OU D'INSTALLATIONS

CM-200912291

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN lors de la location de locaux ou d'installations.

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200912292

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier